Envoyé en préfecture le 02/02/2022
Reçu en préfecture le 02/02/2022
Affiché le 02/02/2022
ID : 073-217303064-20220127-22_01_004-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE

SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

Nombre de membres en exercice : **15**
Présents : **13**
Représentés : **2**
Absents : **0**
Date de convocation : **19 janvier 2022**
Date d'affichage : **19 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Madame Natacha RIVAS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-01-004

Objet : Engagement de la commune dans la démarche de labellisation Famille Plus

Rapporteur : Corine Falcoz, adjointe au Maire.

L'activité touristique est une activité majeure et essentielle pour la commune de Valloire. Notre village-station s'organise ainsi entre deux saisons touristiques fortes, l'hiver et l'été, au cours desquelles sont proposées de nombreuses activités et animations tant sportives, de détente ou culturelles, ainsi que de nombreux services et prestations visant à réunir toutes les conditions pour que les vacanciers profitent d'un séjour touristique de qualité.

Dans ce schéma, il apparaît fondamental de veiller à préserver la qualité de notre accueil, afin notamment de pérenniser l'attractivité de notre destination et d'améliorer la satisfaction de nos vacanciers. Pour cela, l'inscription de la commune dans une démarche d'amélioration continue, visant à la montée en gamme des prestations et services offerts aux vacanciers, est importante.

Envoyé en préfecture le 02/02/2022
Reçu en préfecture le 02/02/2022
Affiché le 02/02/2022
ID : 073-217303064-20220127-22_01_004-DE

Notre village-station se caractérise notamment, de par son tissu urbain (et la préservation d'un ensemble immobilier essentiellement constitué de chalets) et ses caractéristiques culturelles (historique de l'accueil de vacanciers à Valloire) comme une destination tournée vers l'accueil des familles.

Afin de faire reconnaître et renforcer cette dimension familiale dans l'accueil des vacanciers, la commune s'était engagée dans sa labellisation « Famille Plus ». Celle-ci n'avait malheureusement pas été renouvelée lors de l'audit de 2011.

Le label Famille Plus, né de la collaboration entre trois associations de communes touristiques (L'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques, l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne et la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des villages de Neige) vise la reconnaissance de l'engagement des communes à accueillir au mieux les familles, tout en mettant en œuvre les directives nationales du Ministère de la santé pour respecter les règles sanitaires en vigueur.

A travers la prise en compte des conditions d'accueil et d'information, des animations de la commune, des activités, de la découverte et la sensibilisation à l'environnement et aux patrimoines, de l'hébergement, de la restauration, des commerces et services, des équipements, des transports et la sécurité et des tarifs adaptés aux familles et/ou aux enfants, ce label vise ainsi à reconnaître le haut niveau d'engagement de la collectivité en faveur de l'accueil des familles.

Aujourd'hui, la commune souhaite se réengager dans cette démarche de labellisation. Cet objectif nécessite cependant l'implication de l'ensemble des entités touristiques communales, au premier rang desquelles Valloire Tourisme et la SEM Valloire, mais également l'ensemble de nos socioprofessionnels, qu'ils soient hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités ou encore loueurs de matériel. Dans ce but, nous souhaitons véritablement le rapprochement et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, afin que cet engagement vers la labellisation soit couronné de succès.

Envoyé en préfecture le 02/02/2022
Reçu en préfecture le 02/02/2022
Affiché le 02/02/2022
ID : 073-217303064-20220127-22_01_004-DE

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 20 janvier 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 20 janvier 2022,
Ouï l'exposé de Madame Falcoz,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'engager la commune dans la démarche de labellisation Famille Plus.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)

Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 02/02/2022
Affichage : 02/02/2022
Valloire, le 02/02/2022

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

MAIRIE de VALLOIRE